

Romain Baubry, défenseur des traditions taurines

Alors qu'il y a quelques mois le débat agitait l'hémicycle, la question de la préservation des traditions taurines refait surface localement. Pour Romain Baubry, député RN, pas question d'interdire les corridas

C'EST LORS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL de Sénas que le député Romain Baubry, député RN de la 15^e circonscription, a déposé une motion de censure visant à protéger les traditions taurines, dont la fameuse Bouvine, sujet qui éveille les tensions. En cause : le bien-être animal. Mais pour Romain Baubry «si on veut aborder la question du bien-être animal c'est plutôt du côté de l'élevage intensif qu'il faudrait se pencher. Alors qu'il y a 1000 taureaux de corrida en France, on compte 1 million d'animaux abattus chaque année...».

Pour rappel, Romain Baubry avait déposé un amendement avec Yoann Gillet, député de la 1^{re} circonscription du Gard, pour que le projet de loi anti-corrida soit rejeté, en novembre dernier. La proposition de loi comporte un article unique qui prévoit «l'abolition de la corrida sur tout le territoire français». «La torture et la mort d'un animal ne peuvent légalement constituer un divertissement digne de l'éthique contemporaine», font valoir plus de 80 députés LFI et écologistes signataires. «Même si nous avons réussi, il faut rester vigilant et continuer de protéger nos traditions», indique le député du Pays salonais, qui, même s'il n'assiste pas aux corridas, ne souhaite pas les interdire. Pour lui «il s'agit d'une culture à préserver. Des élus veulent l'effacer. Ils prônent



Romain Baubry a toujours mis un point d'honneur à veiller sur les traditions provençales.

une société multi-culturelle mais la première culture qu'ils souhaitent évincer c'est la nôtre. Et puis, il y a toute une économie autour du monde taurin. Si on l'interdit, on signe l'extinction de la race de taureau de corrida», déplore le député, fier des traditions régionales de la France, qui, pour lui font sa richesse : «on ne souhaite pas d'homogénéité, à quoi bon voyager en France sinon ?» Même s'il admet qu'un consensus sera difficile à trouver avec les anti-corridas, il se demande «s'il ne faudrait pas faire comme au Portugal et interdire la mise à mort de l'animal...». Affaire à suivre.

LL

Une commune près de Montpellier annonce le retour de la corrida dans ses arènes

La corrida va faire son retour à Pérols, près de Montpellier, après 20 ans d'absence. Ce sera une novillada. Une corrida réservée aux toreros non confirmés combattant de jeunes taureaux. En effet, à l'initiative du club taurin Lou Razet et de la Ville de Pérols et son service festivités, la corrida espagnole (novillada piquée) est réintroduite cette année dans le programme des animations estivales. Le spectacle s'achèvera par la mise à mort de l'animal. Cette annonce a choqué les défenseurs de la cause animale opposés à cette tradition. Parmi elles, la Société Protectrice des Animaux a annoncé qu'elle porterait plainte dès la première maltraitance. Ce n'est pas la première fois que la SPA emploie de telles mesures. En 2019, une confrontation au tribunal correctionnel entre l'association et les principales villes taurines avait eu lieu. La SPA a imaginé deux affiches en guise de protestation. Pour rappel, la corrida est autorisée dans les communes où sa pratique n'a jamais été interrompue. Mais pour Jean-Pierre Rico, le maire de Pérols, cet argument ne tient pas. La polémique sur la corrida s'embrase à nouveau...